Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2016/45

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2016

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA RESTITUTION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 avril 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation,*
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

→ approuve la procédure relative à la restitution du matériel informatique mis à la disposition des personnels Biatss pour l'exercice de leurs fonctions, telle que figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Nombre de membres présents	**28**
Nombre de membres représentés	**8**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**36**
Nombre de votes pour	**36**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 25/04/2016

Transmis au recteur chancelier des universités le: 13/04/2016